



Le Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, GRETA, EREA, rectorats, DSDEN,
CIO, établissements d'enseignement supérieur,
Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires,
bibliothèques, Jeunesse et sports...

Amiens, le 2 avril 2024

A monsieur le recteur de l'académie d'AMIENS,

A madame la secrétaire générale d'académie,

Objet : demande de report de vos mesures de suppressions d'emplois administratifs du BOP 141 pour redéploiements

Monsieur le recteur,

Vous trouverez argumentée ci-après notre demande de report des nombreuses mesures de retraits d'emplois administratifs que vous envisagez pour la rentrée prochaine pour mettre en œuvre une politique de redéploiement qui – de notre point de vue – tombe bien mal et pourrait prendre une autre forme.

Les 13,5 retraits d'emplois prévus dans votre projet et dont nous discuterons lors du CSA académique du 3 avril prochain tombent bien mal, en effet, car le contexte des charges administratives présentes en établissement scolaire ne permettra pas une mise en œuvre sereine, bien au contraire.

- Op@le

Le déploiement d'Op@le frôle ainsi l'accident industriel tant le rythme des vagues de déploiement ne tient pas compte du pic d'activité que représente toute rentrée scolaire pour les équipes des services financiers de nos EPLE ; et sans rentrer ici dans les détails des reproches formulées par les collègues concerné.es, tout le monde sait désormais que ce nouvel outil est inabouti et dégrade très fortement les conditions de travail de celles et ceux qui y ont basculé ; et angoisse dans le même temps toutes celles et ceux concerné.es par les prochaines vagues.

Oter des ETP administratif dans un nombre conséquent d'EPLE pour la rentrée prochaine nous semble inadapté à ce contexte précis. Rappelons qu'à ce jour et malgré l'avis des collègues qui forment et accompagnent les équipes concernées, aucun renfort en personnel n'est prévu pour aider, dans la proximité des besoins ; il serait bien dommage que les retraits envisagés viennent décourager les équipes à l'œuvre ou

bien rajouter de la difficulté d'organisation à celles et ceux qui viennent de recevoir leur date de bascule dans l'aventure !

- Réforme des bourses nationale d'études du second degré

Cette réforme va avoir pour conséquence – dans un premier temps – de mobiliser bon nombre de personnels administratifs des établissements scolaires sur la première phase de mise en œuvre de cette réforme, dès les chaînes d'inscription des élèves en juillet prochain, selon les étapes fixées par la circulaire DGESCO adressée aux rectrices et recteurs le 13 mars dernier.

Personne ne sait réellement quelle sera l'évolution de la charge administrative qui pèsera sur les équipes des EPLE à l'avenir mais il est sans doute certain que – dans un premier temps – une attention soutenue sera portée par les chef.fes d'établissement au travail administratif précis d'information de la base élèves. Là encore, il ne nous paraît vraiment pas opportun d'annoncer des retraits d'emplois – même s'ils intervenaient en septembre et pas en juillet – alors qu'une réforme d'une de nos missions importantes intervient.

- Service académique de gestion des personnels de l'école inclusive et fin progressive des services de paye dans les EPLE

La montée en charge du SAGPEI fait que vous êtes amené à transférer des emplois du BOP 141 au BOP 214 progressivement puisque les services de mutualisation des payes installés dans les EPLE n'en ont pas fini d'œuvrer. Les besoins en moyens (et les renforts récurrents ?) que vous avez dû octroyer à ces EPLE supports pour faire face à ces missions de paye n'ont donc pas encore disparu mais devront disparaître à l'avenir puisque toutes les personnels concernées relèveront du service académique de gestion.

De notre point de vue, en utilisant à l'avenir ces moyens (définitifs ?) et les moyens provisoires dégagés par les rompus de temps partiels du 141 chaque année, une politique académique de soutien en emploi administratif aux établissements est possible, même en ces temps où l'incongruité ministérielle vise à supprimer ces emplois dans notre académie.

Nous nous opposerons aux retraits d'emplois de la commande ministérielle par un vote en contre lors du CSA académique saisi de ce sujet.

Et voudrions vous convaincre de surseoir à vos nombreuses mesures de retraits prévus pour la rentrée prochaine tout en trouvant des solutions – certes provisoires – pour renforcer des établissements qui en feraient la demande.

Voici ainsi exposées les raisons qui nous amènent à vous demander de bien vouloir surseoir à vos trop nombreuses mesures de redéploiements pour la rentrée prochaine.

En raison d'un contexte plutôt global et nettement défavorable aux conditions de travail des personnels administratifs des établissements scolaires actuellement : nul n'est donc besoin de rajouter de la difficulté.

En raison également des situations de chaque établissement concerné ainsi établie.

Nous vous remercions par avance de votre lecture attentive et espérons que vous prendrez la bonne décision - dans l'intérêt des personnels et des établissements concernés.

Et vous prions d'agréer, monsieur le recteur, l'expression de notre considération distinguée.